

Association Sportive Mantaise

Section Hockey sur Glace

15 rue de Lorraine 78200 Mantes-la-Jolie

Tél : 01 34 77 23 34 – Fax : 02 30 98 67 47

Site Web : www.asmantaise.fr

E-mail: pingouins.asmhockeyclub@yahoo.com



Fiche d'inscription - Saison 2025 / 2026

Catégorie	Licence n°
NOM	Prénom
Date de naissance	Lieu de naissance
Pays	Nationalité
Représentant legal du mineur (Nom et prénom) :	
Adresse	
Code Postal	Ville
Téléphone	Portable
Email	
S'il s'agit d'un transfert, indiquer le club fréquenté la saison dernière :	

Catégories		Entraînements	Décomposition de la cotisation			Cotisation Annuelle : Coût total*
Nom	Années (nés en...)		Licence FFHG + Assurance + cotisation ligue IDF	Droit d'adhésion ASM**	Cotisation Club	
Trophée Fédéral (Loisir) Equipes 1 et 2		<u>Equipe 1 :</u> Mardi et Jeudi : 21h15/22h45 <u>Equipe 2 :</u> Lundi : 20H15/21H15 Jeudi : 20h00/21h00	99.30 € + 3,18 € +0.60 € = 103.08€	5 € (10 € hors GPS&O)	261.92 €	370 € (375 € hors GPS&O)
U15	2010 2011	Lundi : 19h/20h Jeudi : 19h/20h	99.30 € + 3,18 € +0.60 € = 103,58€	5 € (10 € hors GPS&O)	146,42 €	255 € (260 € hors GPS&O)
U13	2012 2013	Lundi : 19h/20h Jeudi : 19h/20h	96.20 € + 3.18 € +0.60 € = 99.98€	5 € (10 € hors GPS&O)	120.02 €	225 € (230 € hors GPS&O)
U11	2014 2015	Lundi : 18h00/19h00 Jeudi : 18h00/19h00	96,20 € + 3,18 € +0.60 € = 99.98 €	5 € (10 € hors GPS&O)	120.02 €	225 € (230 € hors GPS&O)
U9 / U7 confirmés (avec accord du Coach)	2016 2017	Lundi : 18h00/19h00 Jeudi : 18h00/19h00	44.70 € + 3,18 € +0.60 € = 48,48€	5 € (10 € hors GPS&O)	141,52 €	195 € (200 € hors GPS&O)
U7	2018 2019	Samedi 12h45/13h45	44,18 € + 3,18 € +0.60 € = 48,58€	5 € (10 € hors GPS&O)	141,52 €	195 € (200 € hors GPS&O)
Ecole de Hockey		Samedi 12h45/13h45	42,80 € + 3,78 € + 2 € = 48,58 €	5 € (10 € hors GPS&O)	96,42 €	150 € (155 € hors GPS&O)
Adultes débutants		Samedi 12h45/13h45		5 € (10 € hors GPS&O)	45€	50€ (55€ hors GPS&O)

* Coût de "licence + assurance fédérale + cotisation de la ligue IDF", restitué à la FFHG lors du 1er versement de la cotisation

** Liste des communes faisant partie de la communauté urbaine GPS&O sur <https://gpseo.fr/la-communaute-urbaine/le-territoire/les-73-communes>

Règlement par virement, ou chèque. Pour tout règlement par chèque, possibilité d'échéances en 4 règlements (Septembre, Octobre, Novembre Décembre)

Il convient de préciser qu'en cas d'élément d'extranéité (*lieu de naissance à l'étranger, nationalité étrangère*), un coût supplémentaire de 54 € est à prévoir pour le « transfert international ».



AUTORISATION MEDICALE :

Je soussigné(e).....responsable de l'enfant..... autorise les responsables de la section Hockey à prendre toutes mesures (hospitalisation, intervention chirurgicale, anesthésie, sortie d'hôpital) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

Date et signature :



AUTORISATION PHOTOS :

Je soussigné(e).....autorise, à titre gratuit, la section Hockey à reproduire, diffuser, publier, présenter sans limitation de durée les photos de mon enfant mineur

Ces photos, réalisées par la section dans le cadre de ses activités, pourront être exploitées sur brochures, tracts, journaux, affiches, et site internet de la ville, de l'ASM ou de la section.

Date et signature :

REGLEMENT INTERIEUR :

Nous prenons connaissance de ce document affiché à l'entrée de la patinoire et en acceptons les termes.

Date et signature :

Aucun dossier ne sera pris en compte s'il n'est pas accompagné de l'ensemble des justificatifs et du règlement

Dossier d'inscription :

La fiche d'inscription devra nous être remise le jour de la rentrée, accompagnée des documents suivants :

- **Fiche d'inscription** datée et signée.
- **Photo d'identité**, avec nom et prénom au dos, ou au format électronique.
- **Justificatif d'état civil** pour les nouveaux licenciés (photocopie de la carte d'identité ou de la page du livret de famille les concernant).
- **Demande de licence (disponible sur le site de l'ASM)** complétée et signée (par les représentants légaux pour les mineurs).

La partie « certificat médical » est à faire remplir par le médecin de votre choix. Merci de veiller à ce que le numéro au Conseil de l'Ordre du médecin soit lisible : il est indispensable pour la saisie de la licence **ou selon le cas uniquement l'Attestation QS Sport.**

- **Paiement des cotisations** : joindre les chèques établis à l'ordre de « ASM Section Hockey sur Glace », datés du jour de l'inscription. Les encaissements se feront aux dates indiquées au recto. En cas de difficultés, n'hésitez pas à nous contacter.

Les chèques loisirs de la CAF et les chèques vacances sont acceptés. Pass sport. Pass+ Yvelines pour les jeunes de 11 à 18 ans.

Location de matériel :

Un chèque de 70 € pour la saison et **un chèque de caution de 300 €** devront être remis directement au responsable du matériel. Un équipement vous sera alors attribué. La caution n'est pas encaissée et le chèque vous sera rendu en fin de saison, contre la restitution du matériel au complet et en bon état.

La location concerne uniquement les débutants (Ecole de Hockey et U7) et les gardiens.

Toutes les autres catégories devront être en possession de leur équipement :

- **Ecole de Hockey/U7** : la location comprend l'ensemble de l'équipement.
- **Gardiens** : le prêt comprend plateau, mitaine, bottes, jambières, plastron. Le reste est à la charge des parents.

La location de matériel pour les catégories U9 et U11 sera également possible dans la limite des stocks disponibles.